

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 14/03/2017**

L'an 2017, le 14 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr COUDERT Didier, Maire.

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, MICELI Françoise, RAMOND Françoise, SCHMUNCK Elisabeth, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, DUCHALAIS Alain, GAUTHIER Stéphane, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude.

Excusés : ayant donné procuration : Mmes : BOUCHER Joëlle à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, BOURDIN Carole à M. RABIER Jean-Claude, LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, M. LE FUR Jean-Michel à M. ARNOULT Thierry

Secrétaire de séance : Mme MICELI Françoise.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- En exercice : 13

Date de la convocation : 07/03/2017

Date d'affichage : 07/03/2017

**Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.**

**2017\_03\_01 - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L2343-1 et 2 et D 2343-1 à D 2343-10,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à BLOIS AGGLOMERATION et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme aux comptes administratifs (budget général, budget eau, budget commerces) de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et du compte de gestion du receveur,

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

**2017\_03\_02A - Approbation Compte Administratif Commune année 2016 :**

Résultat positif d'investissement 2015 reporté de :	73 311,76 €
Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :	766 412,00 €
Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :	763 153,92 €
Donc un résultat négatif d'investissement de l'exercice 2016 de :	- 3 258,08 €
Donc un résultat positif d'investissement de clôture de :	70 053,68 €

Résultat positif de fonctionnement 2015 reporté de :	113 907,01 €
Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos	1 244 002,20 €
Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :	1 435 735,44 €
Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2016 de :	191 733,24 €
Donc un résultat positif de fonctionnement de clôture de :	305 640,25 €

Le compte administratif 2016 du budget principal de la commune, tel qu'il est présenté, est approuvé avec 16 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

## 2017\_03\_02 B - Approbation Compte Administratif Eau année 2016

Résultat positif de l'investissement 2015 reporté de :	13 794,11 €
Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :	4 948,77 €
Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :	7 954,00 €
Donc un résultat positif d'investissement de l'exercice 2016 de :	3 005,23 €
Donc un résultat positif d'investissement de clôture de :	16 799,34 €

Résultat positif de fonctionnement 2015 reporté de :	52 124,55 €
Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :	8 356,63 €
Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :	24 125,30 €
Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2016 de :	15 768,67 €
Donc un résultat positif de fonctionnement de clôture de :	67 893,22 €

Le compte administratif 2016 du budget de l'eau, tel qu'il est présenté, est approuvé avec 16 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

## 2017\_03\_02 C - Approbation Compte Administratif Regroupement de Commerces année 2016

Résultat négatif de l'investissement 2015 reporté de :	- 15 645,90 €
Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :	12 783,26 €
Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :	9 476,06 €
Donc un résultat négatif d'investissement de l'exercice 2016 de :	- 3 307,20 €
Donc un résultat négatif d'investissement de clôture de :	- 18 953,10 €

Résultat de fonctionnement 2015 reporté de	0,00 €
Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :	3 741,96 €
Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos	18 329,76 €
Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2016 de :	14 587,80 €

Le compte administratif 2016 du budget regroupement de commerces, tel qu'il est présenté, est approuvé avec 16 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

## 2017\_03\_03A - Affectation du résultat Budget Commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier COUDERT,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un résultat positif d'investissement de clôture de	70 053,68 €
- Un résultat positif de fonctionnement de clôture de	305 640,25 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- D'affecter la somme de 305 640,25 € à la ligne 002 (report à nouveau, recettes).
- D'affecter la somme de 70 053,68 € à la ligne 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

## 2017\_03\_03B - Affectation du résultat Budget Eau

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier COUDERT,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

- Constatant que le compte administratif présente :

Un résultat positif d'investissement de clôture de	+ 16 799,34 €
Un état néant des restes à réaliser 2016	
Un résultat positif de fonctionnement de clôture de	+ 67 893,22 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 67 893,22 € à la ligne 002 (report à nouveau, recettes)

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- 16 799,34 € à la ligne 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

### **2017\_03\_03C - Affectation du résultat Budget Regroupement de Commerces**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier COUDERT,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

- Constatant que le compte administratif présente :

Un résultat négatif d'investissement de clôture de	- 18 953,10 €
Un état néant des restes à réaliser 2016,	
Un résultat positif de fonctionnement de clôture de	+ 14 587,80 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire 14 587,80 € au compte 1068 besoin de financement de la section d'investissement.

### **2017\_03\_04 - Vote des Taux d'Imposition**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes locales restantes et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016,

Considérant que le budget communal, compte tenu de l'attribution de compensations versées par l'EPCI à TPU, nécessite des rentrées fiscales de 634 048 €uros, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 18,74
- Foncier Bâti : 29,99
- Foncier non bâti : 70,47

### **2017\_03\_05 - Vote des subventions 2017**

Avant le vote, il est précisé que les conseillers municipaux impliqués dans une association locale s'abstiennent lors du vote de la subvention de l'association concernée, à savoir.

Vu le C G C T - articles L2121-29 et L 2321-1

Considérant l'importance de la vie associative pour la commune,

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Le conseil municipal décide de verser aux associations les subventions suivantes aux associations :

- dit que le montant de la dépense sera inscrit sur le budget primitif de l'exercice 2017;
- rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,
- indique que le tableau des subventions sera publié en annexe au budget primitif 2017, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

MALI MUSO	120,00
USCF Basket	6 550,00
FNACA	200,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500,00
ORCHESTRE D'HARMONIE	1 700,00
U N R P A	900,00
DONNEURS DE SANG	500,00
COMITE DES FETES	2 400,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00

Chambre Métiers - C F A	660,00
A FOR PRO BA	210,00
TERROUENNE	500,00
CYCLO CLUB MONTILOIS	280,00
USCF Tennis	760,00
LEP Boissay	120,00
CHORALE ARS NOVA	1 100,00
LES P'TITS MONTILOIS	1 000,00
LA BILLEBAUDE (chasse)	350,00
Badminton	1 000,00
Ecole Privé St Marie Madeleine	12 083,72
Subvention Projets école	1 500,00

#### **2017\_03\_06 A - Vote budget 2017 - Budget Commune**

Le budget primitif 2017 du BUDGET COMMUNE, s'équilibre en recettes et en dépenses :

Pour la section d'investissement à	634 592,00 €
Pour la section de fonctionnement à	1 830 477,00 €

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **2017\_03\_06 B - Vote budget 2017- Budget Eau**

Le budget primitif 2017 du BUDGET EAU, s'équilibre en recettes et en dépenses :

Pour la section d'investissement à	42 248,00 €
Pour la section de fonctionnement à	88 694,00 €

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **2017\_03\_06 C - Vote du budget 2017 – Budget Regroupement de Commerces**

Le budget primitif 2017 du BUDGET REGROUPEMENT DE COMMERCES, s'équilibre en recettes et en dépenses :

Pour la section d'investissement à	55 221,00 €
Pour la section de fonctionnement à	15 007,00 €

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **2017\_03\_07 - Remboursement Elue**

Le Maire informe le conseil municipal que Mme Miceli a fait des achats pour la commune pour le service de l'accueil de loisirs périscolaires pour la somme de 278.00€. Il demande l'accord au conseil municipal pour le remboursement de ces achats d'une valeur de 278.00 € à Mme Miceli.

#### **Décision :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de rembourser la somme de 278.00 € au profit de Mme Miceli.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.